



République française
Département des Alpes-de-Haute-Provence
Arrondissement : FORCALQUIER
COMMUNE DE PEIPIN

Séance du mardi 28 mars 2023

Date de la convocation : 24/03/2023

Membres en exercice : 15 *L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sabine PTASZYNSKI, à 18 h 30*

Présents : 12

Votants : 13

Pour : 11

Contre : 2

Abstention : 0

Présents : Philippe SANCHEZ-MATEU, Sabine PTASZYNSKI, Philippe BOTALLA, Dorothée DUPONT, René SAMUEL, Gisèle JOSEPH, Gérard MARTIN, Stéphanie MICHOT, Aurélie DURAND, Joëlle BLANCHARD, Farid RAHMOUN, Odile MARTIN

Représentés : Patricia VILLEMAIN

Excusés :

Absents : Frédéric DAUPHIN, Maxime SZUMIEL

Secrétaire de séance : Gisèle JOSEPH

DE_2023_010 - Objet : Compte administratif 2022 - Budget principal

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal de la Commune dressé par M. Frédéric DAUPHIN et présenté par Mme Sabine PTASZYNSKI,

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après avoir entendu le compte de gestion de l'exercice 2022,





République française
Département des Alpes-de-Haute-Provence
Arrondissement : FORCALQUIER
COMMUNE DE PEIPIN

1. Donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés N-1		222 369,64		263 305,51		485 675,15
Opérations exercice	317 524,49	84 563,13	1 318 925,75	1 543 021,66	1 636 450,24	1 627 584,79
Total	317 524,49	306 932,77	1 318 925,75	1 806 327,17	1 636 450,24	2 113 259,94
Résultat de clôture	10 591,72			487 401,42	10 591,72	487 401,42
Restes à réaliser	156 567,14	76 630,00			156 567,14	76 630,00
Total cumulé	474 091,63	383 562,77	1 318 925,75	1 806 327,17	1 793 017,38	2 189 889,94
Résultat définitif	90 528,86			487 401,42		396 872,56

Le résultat du vote est le suivant :

Pour : 11

**Contre : 2 (Mme BLANCHARD et
M. RAHMOUN)**

Abstention : 0

2. Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveaux, aux résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.



République française
Département des Alpes-de-Haute-Provence
Arrondissement : FORCALQUIER
COMMUNE DE PEIPIN

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 Rue Jean-François Leca 13002 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site <http://www.telerecours.fr/>) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

À Peipin, le 31 mars 2023

Gisèle JOSEPH



Sabine PTASZYNSKI

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 31/03/2023
et publié ou notifié
le 3/04/2023



RF SOUS-PRÉFECTURE DE FORCALQUIER
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 31/03/2023 004-210401451-20230328-DE_2023_010-DE